



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU HAUT-RHIN

Direction régionale de
l'environnement, de l'aménagement et
du logement
Alsace

Colmar, le

10 JUIN 2015

Service risques technologiques
Pôle Sols et Sous-Sols

Nos réf. :
Affaire suivie par :
olivier.borely@developpement-durable.gouv.fr
Tél. 03 88 13 06 10

Monsieur le Liquidateur,

En application des dispositions de l'article R. 515-13 du code de l'environnement, je vous ai invité, par courrier en date du 17 février 2015, à faire procéder, à vos frais, par un organisme tiers-expert, à une analyse critique d'éléments du dossier de demande de prolongation pour une durée illimitée déposé le 12 janvier 2015 auprès de mes services.

Par la présente, je vous demande de faire compléter cette tierce-expertise sur plusieurs points. En effet, le dossier de confinement illimité que vous avez déposé prend comme hypothèse le déstockage préalable d'une partie des déchets contenant du mercure. Or, les opérations de déstockage ont dû être partiellement stoppées dans certaines zones, suites à la survenue d'importants désordres miniers, particulièrement dans la recoupe 8 du bloc 21 où les opérations de déstockage ont dû être arrêtées et dans l'allée 2 du bloc 21 où elles ont été provisoirement interrompues.

Je souhaiterais donc que la tierce expertise approfondisse ces hypothèses d'entrée.

Aussi, je vous demande de faire procéder par le tiers-expert retenu à une analyse de la faisabilité technique de la poursuite des opérations de déstockage, telles qu'elles sont actuellement programmées, et telles qu'elles ont été présentées dans le dossier de demande de prolongation que vous m'avez remis, sur la base des études et documents disponibles ainsi que des observations et échanges qu'il est possible de réaliser sur place. Cette analyse devra en particulier étudier spécifiquement la situation de la recoupe 8 du bloc 21.

Les conclusions de l'expertise devront être transmises avant le 30 octobre 2015. Par ailleurs, je souhaite qu'une restitution puisse être faite concernant la recoupe 8 du bloc 21 lors de la commission de suivi de site prévue le 8 juillet prochain.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Préfet,

Monsieur Alain ROLLET
Liquidateur de la société des
Mines de Potasse d'Alsace
Avenue Joseph Else
683010 WITTELSHEIM


Pascal LELARGE

Copie à :
Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
2, rouet d'Oberhausbergen
F 67070 Strasbourg Cedex
à l'attention de Gilbert Wolf

PL + sc Préfet Haut Rhin